

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 juin 2024, d'agréer la constitution d'un fonds commun de placement dénommé **FCP BNA CEA**, promu l'initiative de l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 36-2024 du 11 juin 2024
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: BNA CAPITAUX
Dépositaire	: BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Gestionnaire administratif et comptable	: BNA CAPITAUX
Distributeurs	: BNA CAPITAUX et BNA
Adresse	: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad, Les Berges du Lac -1053 Tunis.